



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 5 juillet 2022 et sera en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6.
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2022-07-219

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, située au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 5 juillet 2022 est ouverte par le maire à 20 h 04.

ADOPTÉE

- 2022-07-220
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Mayrand, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et que soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public et que soient ajoutés les sujets suivants :
- 10.01 Nomination - Comité consultatif en environnement – Pierre Angers
 - 10.02 Colloque de zone –inscriptions
 - 10.03 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2022 - assemblée du conseil d'août – modification
- ADOPTÉE**
- 2022-07-221
- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 7 juin 2022
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 7 juin 2022.
- ADOPTÉE**
- 1.3 Période de questions générales
-
- Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.
- 1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers
-
- Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux.
- 2. Dépôt de documents**
-
- 2.1 Règlement de contrôle intérimaire numéro 89-22 relatif à la protection d'un territoire écologique à Carignan : adoption
- 2.2 Règlement 32-22-37 modifiant le règlement numéro 36-02 relatif au Schéma d'aménagement : adoption
- 2.3 *Retiré*

3.1 Comptes à payer

2022-07-222

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2022 pour une somme de 83 449,23 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 171 232,96 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 76 700,30 \$.

ADOPTÉE

3.2 Dépôt – rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe – année financière 2021

2022-07-223

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec* le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE prendre acte du dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe pour l'année financière 2022;

QUE soit publier ledit rapport dans la prochaine édition du journal municipal.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Ressources humaines – nouvelles descriptions de tâches

Retiré.

4.2 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) - 1028, rue du Rivage (ancien presbytère)

2022-07-224

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) Volet 1 - Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire; vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux de base, qu'ils aient une vocation municipale ou communautaire dans le but de résoudre des problématiques importantes associées à leur état;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal multifonctionnel localisé au 1028, rue du Rivage a des problématiques importantes associées à son état notamment au niveau de la structure et de l'enveloppe extérieure;

CONSIDÉRANT les rapports d'expertises suivants :

- Carnet de Santé en Mécanique et Électricité, Keven Blondin – Nadeau Blondin Lortie architectes - 2021-05-11;
- Rapport d'expertise de la Maison, Christophe Dory, ingénieur, Belada inc. réalisé le 2021-03-11;
- Carnet de Santé – dossier architecte 2021-11701- Nadeau Blondin Lortie architectes – 2021-07-09;
- Évaluation du bâtiment – Étude préliminaire – Daniel Cournoyer, Architecte – 2018-09-14;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à toute confirmation d'aide financière par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un projet doit faire l'objet d'une présélection par le Ministère et que les demandes sont présélectionnées à trois périodes dans l'année, soit en janvier, en mai et en septembre, dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle;

CONSIDÉRANT QUE le programme pourrait accorder une aide pouvant atteindre 65% du coût des travaux admissibles;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale à produire une demande pour et au nom de la Municipalité ainsi qu'à signer tous les documents afférents;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la résolution numéro 2022-05-169 soit abrogée.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juin 2022 et les prévisions des dépenses du mois de juillet 2022

2022-07-225

Monsieur David Cormier, conseiller responsable de la sécurité incendie et de la sécurité civile explique le rapport d'activités du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mathieu Lachance pour le mois de juin 2022, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2022. Le rapport est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvées les dépenses pour le mois de juin et que soient autorisées les prévisions pour le mois de juillet 2022 au montant de 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.2 Croix-Rouge - Entente de services aux sinistrés – renouvellement – 1 an

2022-07-226

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés, d'une durée de trois (3) ans, approuvée par la résolution 2019-06-120, entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu finissait au début de juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'entente porte sur l'assistance humanitaire aux personnes sinistrés à la suite d'un sinistre mineur ou majeur (gestion de matériel d'urgence, préparation et mise en œuvre de services aux sinistrés);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu souhaite pouvoir offrir ce service à la population en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit prolongée l'entente de services aux sinistrés entre la Croix-Rouge et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour une durée d'un an;

QUE soit autorisé le paiement d'un montant de 320,40 \$ (1 780 population x 0,18 \$ par capita) à la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTÉE

6. Transport et travaux publics

6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour le mois de juin 2022 et les prévisions des dépenses du mois de juillet 2022

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les transports et les travaux publics.

Le rapport du service des travaux publics pour le mois de juin et les prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2022 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les prévisions pour le mois de juillet 2022 au montant de 17 100 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

6.2 Tracteur Kubota - achat avec échange du tracteur actuel

CONSIDÉRANT QUE le tracteur actuel à atteint sa durée de vie utile et est un modèle inadapté aux travaux institutionnels;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2021-001 intitulé règlement relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de différents fournisseurs pour un tracteur à gazon et ramasse herbe, et qu'une seule offre répondant aux besoins et au budget de la Municipalité a été reçue :

- Aubin & St-Pierre inc. – Kubota #ZD1000-3 ZD1000 Serie neuf 87h, Tier 3 en date du 28 juin 2022 pour un montant de 16 200 \$, moins l'échange du vieux tracteur 7 200 \$ donc un montant total 9 000 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit acquis le tracteur Kubota de l'entreprise Aubin & St-Pierre inc. pour une somme de 9 000 \$ incluant tous les équipements et la valeur de l'échange mais excluant les taxes;

QUE pour pourvoir au paiement soit utiliser le budget courant.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Rapport environnement et agriculture- suivi sur différents dossiers

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

8. Vie culturelle, communautaire et bibliothèque

8.1 Dépôt du rapport du service de la vie culturelle et communautaire pour le mois de juin 2022

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la vie culturelle et communautaire, pour le mois de juin 2022 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Dépôt du rapport d'activité de la Bibliothèque HDM pour le mois de juin 2022 et les prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2022

Le rapport de monsieur Jean Lavallée, le responsable de la bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisés les prévisions des dépenses pour juin 2022 pour un montant de 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.3 Dépôt du rapport du service des loisirs et infrastructures récréatives pour le mois de juin 2022

Le rapport de monsieur Samuel Rogers, coordonnateur aux loisirs, à la vie communautaire et aux infrastructures récréatives est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes a reçu un montant de 9 920 \$ du Programme Subvention « Montérégie on bouge! »;

2022-07-229

2022-07-230

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes a soumis deux (2) modèles de tables à ping-pong :

- Tessier Récréo-Parc - Table de ping-pong, fabriquée de béton 52 MPa et acier galvanisé, avec armature en acier, finition par sablage pour un montant de 6 762 \$, plus les taxes applicables;
- m³béton - Table ping-pong modèle Halvard en Ductal avec plateaux couleur grise pour un montant de 11 644 \$;

CONSIDÉRANT QUE les coûts excédentaires de ce projet seront absorbés par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil demande à la maison des jeunes d'effectuer l'achat de la table de ping-pong auprès de Tessier Récréo-Parc pour un montant de 6 762 \$, plus les taxes applicables.

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service d'urbanisme pour mai 2022

Monsieur Robert Mayrand fait rapport verbal des activités réalisé au Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2022.

9.2 Proposition d'achat de 5 pieds du lot 6 135 803 (report de juin)

Reporté à une session ultérieure.

9.3 Avis de motion et dépôt – projet de règlement numéro 2009-008-01 modifiant le Règlement 2009-008 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (report de juin)

Reporté à une session ultérieure.

9.4 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2009-002-09 modifiant le règlement de zonage afin de corriger une erreur et revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement numéro 2009-002-09 intitulé « Règlement modifiant le règlement no. 2009-002 concernant le zonage afin de corriger une erreur et de revoir les règles applicables pour les garages et abris d'auto des zones A et AC ».

2022-07-231

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

Une copie est disponible, pour consultation, dans la salle et sur le site Internet de la Municipalité.

- 9.5 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2009-03-07 modifiant le règlement de lotissement no. 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11
-

Monsieur Robert Mayrand, conseiller, donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement numéro 2009-003-07 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement no. 2009-003 concernant la norme applicable au frontage minimal dans la zone R-11 ».

Le projet de règlement est déposé au conseil, séance tenante.

Une copie est disponible, pour consultation, dans la salle et sur le site Internet de la Municipalité.

- 9.6 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – dépôt de demande
-

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11-01 intitulé « Règlement- décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »;

Matricule	Somme demandée plus un montant équivalent aux taxes
2874-07-3205	15 875 \$

CONSIDÉRANT LA conformité de la demande soumise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les demandes pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques aux immeubles reliés aux matricules mentionnés tels que soumis.

ADOPTÉE

10. Divers

- 10.1 Nomination - Comité consultatif en environnement – Pierre Angers
-

CONSIDÉRANT QU'un mandat au sein du Comité consultatif en environnement (CCE) est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a un (1) poste à combler;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Pierre Angers pour un mandat au sein du CCE.

ADOPTÉE

2022-07-235

10.2 Colloque de zone – inscriptions

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la zone Montérégie Est de l'Association des directeurs municipaux du Québec ont transmis une invitation à la Municipalité pour un colloque;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Cynthia Bossé, directrice générale et Valérie Beurivage Vincent, directrice adjointe, souhaitent participer à l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE le colloque se déroule au Vignoble et cidrerie Coteau Rougemont le jeudi 8 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, et **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit autorisée la participation de mesdames Cynthia Bossé et de Valérie Beurivage Vincent au colloque de la zone Montérégie Est de l'Association des directeurs municipaux du Québec et qu'à cette fin soit décrété un budget de 550 \$.

ADOPTÉE

2022-07-236

10.3 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – année 2022 - assemblée du conseil d'août – modification

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-11-373 et 2021-12-048 en lien avec le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, et **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le calendrier pour lire le 2 août au lieu du 16 août.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

12. Correspondance

2022-07-237

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2022.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

2022-07-238

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.